

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB) 2023 - COMMUNE (7.1)

**L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à 19 heures**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 28

Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **20 janvier 2023**

Date d'affichage de la convocation : **20 janvier 2023**

**Présents** : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, CETTIER, DA SILVA DIAMANTINO, HUSSON, VUILLIOT, GIET, LUZZI, GARNIER-SIMON et Messieurs ROBBEZ, SIGAUD, MOLINAS, PELLETIER, MAZET, VAN VAEREMBERG, LEVITRE, DUVILLARD, JUILLARD, DUBOUT, BOCQUET (conseillers).

**Pouvoirs** :

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à M. VAN VAEREMBERG,

Mme ASSENARE donne pouvoir à Mme HUSSON,

Mme MARTINOD donne pouvoir à M. DUNAND,

M. CADOUX donne pouvoir à M. SIGAUD,

M. DANGUY donne pouvoir à M. ROBBEZ.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

**VU** l'article D2312-3 du CGCT,

**VU** la note de synthèse et le rapport d'orientation budgétaire 2023 annexé à la présente,

**VU** le rapport de la commission Finances et intercommunalité du 19 janvier 2023,


**VU** la proposition de Monsieur le maire de se prononcer sur les orientations budgétaires de ce rapport,

**CONSIDÉRANT** l'obligation d'organiser un débat sur les orientations budgétaires de la commune dans les deux mois précédant le vote du budget,

Et après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2023 dans son volet Commune.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

|   |
|---|
| Envoyé en préfecture le 02/02/2023  |
| Reçu en préfecture le 02/02/2023  |
| Publié le  |
| ID : 001-210101739-20230131-2023_011_DEL-DE   |

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 31 janvier 2023.

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**



Le maire,  
**Patrice DUNAND**


Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 02 février 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 02 février 2023.